

Étaient présents en connexion virtuelle :

Madame Valérie Lamarre
Monsieur Simon Dallaire
Monsieur Guy Griffiths
Monsieur Patrick Sultan
Madame Diane Chainey
Madame Véronique Ouellet

Président d'assemblée :

Madame Valérie Lamarre

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Simon Dallaire

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins d'Argenteuil a été tenue sous la présidence de Madame Valérie Lamarre, présidente du conseil d'administration, après convocation légale publiée sur le site Web de la Caisse, dans les deux journaux locaux, au siège social de la Caisse et sur les médias sociaux.

Quinze (15) personnes ont assisté à la présentation en direct.

L'assemblée s'ouvre à 19 h 30.

1.1. Mot de bienvenue

Mme Lamarre entame cette édition virtuelle de l'assemblée générale annuelle de la Caisse en présentant un mot préenregistré de M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Mot de bienvenue

M. Simon Dallaire rappelle la procédure de vote en direct et spécifie les conditions nécessaires pour être reconnu membre de plein droit.

Règles de fonctionnement

M. Simon Dallaire présente les règles de fonctionnement en lien avec la diffusion en ligne de l'assemblée générale annuelle et les interactions que les membres pourront avoir à travers leur écran.

2.2. Nomination des scrutateurs

Mme Lamarre présente la nécessité de nommer deux scrutateurs pour les votes en direct et suggère Mme Carole Martin et Mme Krystel Dupont-Fournel, qui ont été familiarisées préalablement avec la plateforme de votation en ligne.

La proposition de (retiré), appuyée par (retiré) de nommer Carole Martin et Krystel Dupont-Fournel comme scrutatrices, est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Simon Dallaire procède à la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La proposition de (retiré), appuyée par (retiré) de poursuivre la réunion selon l'ordre du jour présenté, est adoptée à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022

Mme Lamarre explique qu'étant donné que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, la lecture n'en sera pas faite.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 soit approuvé. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

M. Lamarre livre son message en tant que présidente du conseil d'administration de la Caisse en soulignant les moments marquants de la Caisse au courant de la dernière année.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Lamarre livre le rapport suivant sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées² par le Code.

3.3. Rapport financier

Mme Lamarre commence la présentation du rapport financier en introduisant une capsule vidéo sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins. Par la suite, M. Patrick Sultan présente les résultats financiers de la Caisse selon l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Il souligne que la solidité de la performance de la Caisse ainsi que le maintien de sa bonne position dans son marché.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Véronique Ouellet présente le bilan des montants versés par la Caisse en 2022 à travers le Fonds d'aide au développement ainsi que les dons et commandites. Elle rappelle aux membres le principe de réserve du FADM en fonction du budget disponible. Elle procède aussi à la présentation des résultats de 2022 pour différents programmes soutenus par la Caisse en termes

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

d'éducation financière (Mes finances, mes choix), d'engagement dans le milieu (Fonds du Grand Mouvement), de finance solidaire (Microcrédit Desjardins aux entreprises et Créavenir).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lamarre invite les membres présents à soumettre leurs questions concernant les différents rapports présentés grâce à la boîte de dialogue à leur disposition.

Aucune question n'étant posée, l'assemblée se poursuit.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

M. Patrick Sultan informe les membres que les scénarios qui seront présentés aux membres en vue de la votation sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. Il présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	3 446 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	38 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	(4) k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	25 844 k\$
	Affectation au FADM	(109) k\$
	Affectation à la RRE	(4 112) k\$
	Affectation à la réserve générale	(21 623) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 870 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes
² Net d'impôt
 [FADM] Fonds d'aide au développement du milieu
 [RRE] Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			129 k\$
Épargne et placements		0,59	98 k\$
Fonds			50 k\$
Prêts et marges de crédit			226 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		153 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		53 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		153 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		10 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			872 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite par (retiré), appuyée par (retiré), le projet de partage des excédents annuels, du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristournes sera soumis au vote en différé après l'assemblée générale annuelle.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Valérie Lamarre étant elle-même candidate pour l'élection, elle avise les membres que M. Guy Griffiths agira comme président d'élection. M. Patrick Sultan agira à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2. Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Guy Griffiths, président du comité de mise en candidature présente son rapport à la suite de l'appel de candidatures lancé durant la 3^e semaine de janvier. Il précise que la Caisse avait 4 postes à pourvoir en précisant les critères recherchés, conformément au profil collectif enrichi. À l'issue de la période d'appel de candidatures qui a débuté le 18 janvier 2022 et qui a été diffusé pour une durée de 20 jours, la Caisse a reçu 4 candidatures qui se sont toutes révélées éligibles :

- Simon Dallaire;
- Valérie Lamarre;
- André Michaud;
- Deny Ouellette.

5.2.3. Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à pourvoir au conseil d'administration, M. Griffiths déclare élues par acclamation les personnes candidates suivantes :

- Simon Dallaire;
- Valérie Lamarre;
- André Michaud;
- Deny Ouellette.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Lamarre informe les membres que la période de votation en différé pour les propositions de partage des excédents sera ouverte dès la fin de l'assemblée. Les membres de plein droit pourront enregistrer leur vote soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Elle informe aussi qu'une nouvelle borne de votation sera mise à la disposition des membres qui ne sont pas inscrits sur AccèsD en caisse, pour toute la période de votation en différé.

Elle explique que les résultats du vote seront publiés sur le site Web de la Caisse et que ceci mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif, auquel cas, elle résume la procédure qui s'en suivra.

Mme Valérie Lamarre précise que la période de votation pour les propositions de partage des excédents sera ouverte dès la fin de l'assemblée et ce pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 7 avril 2023.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Pour clore la présentation, Mme Lamarre souligne le travail des employés de la Caisse et remercie l'ensemble du personnel et des membres du conseil d'administration, ainsi que les membres pour leur implication dans les résultats positifs de la Caisse.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé, 236 membres avaient exercé leur droit de vote

La majorité des membres ayant voté en faveur du projet de partage des excédents, le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes, la proposition est adoptée à la majorité.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.